



Ecole Marie Curie Neuville Saint Vaast

Procès verbal du conseil d'école

Le conseil d'école s'est réuni le vendredi 5 novembre 2010 . Etaient présents :

Mme Sikora MM Puchois et Olivier , représentant la municipalité,
MMmes , Finet , Bacqueville , Lejay , Péru , Tournant , M Descamps, parents d'élèves
MMmes Garcia, Dubuis, Fardel, Manie, M Longuet , enseignants
M Chiroux , DDEN
MMmes Capron et Lecomte, ATSEM
M Moronval Agent Territorial chargé du périscolaire

Absents excusés M Detève Inspecteur Arras 3
MMmes Boulmont, Legrand, Wolniczak, parents d'élèves
M Zanelli, enseignant

L'ordre du jour est abordé comme suit :

1 Résultat des élections

160	inscrits
59	votants
4	nuls
55	exprimés

On observe une légère baisse du nombre de votants par rapport à l'an dernier.

2 Revêtement de la cour (demande municipale)

Le revêtement de la cour sera différé du fait du rejet de la demande de subvention. Deux solutions sont possibles : refaire un léger revêtement sachant qu'il sera défait pour effectuer très bientôt les travaux d'assainissement ou installer une station d'épuration interne à l'école mais les coûts s'élèveraient à 130 000€. Ce projet reste en attente. Par contre, le revêtement du sol de la salle de sport sera refait pendant les vacances de Noël.

3 Informations sur le répondeur(M Longuet)

M Longuet rappelle l'utilité du répondeur de l'école , à savoir lui permettre d'assurer ses cours avec ses élèves sans être dérangé. Il est nécessaire de rappeler qu'avant son utilisation, 80% des appels émanaient de démarcheurs...

Il sert à laisser des messages notamment pour des absences ou des demandes de rendez-vous. Il ne peut en aucun cas servir d'inscription à la cantine ou à la garderie, qui sont des services municipaux. Il arrive également que les messages soient lus en dehors des horaires scolaires du fait d'une sortie éducative, d'une séance de sport...

4 Prise d'aliments sur temps scolaire(demande des parents)

Des échanges ont lieu à propos de distribution de bonbons aux enfants :

- des parents sont interpellés par le fait que ce soit considéré comme une récompense
- aucun achat n'a été fait dans ce but, il s'agit de surplus liés aux anniversaires des élèves et qui sont distribués en fin de journée les jours suivants
- aucun parent n'a abordé directement ce sujet avec l'enseignante concernée
- personne ne valorise le fait de donner des bonbons en récompense
- aucun élève n'est privé de bonbon
- les célébrations d'anniversaire doivent être regroupées (une dans le mois)
- elles ont un but de structuration du temps
- le surplus de bonbons sera rendu aux parents.

Le sujet des goûters à l'école est abordé :

- chez les petits, la préparation de fruits monopolise trop l'ATSEM
- une comparaison est faite avec la gestion en élémentaire où ce sont les enfants qui apportent leur propre goûter sous la responsabilité des parents
- cette gestion prendrait trop de temps en maternelle et soulèverait d'autres problèmes
- il n'y a pas de goûters distribués l'après-midi en maternelle après la sieste
- la collation du matin doit être donnée avant 10h
- l'éducation à la santé est une responsabilité commune entre les parents et les enseignants
- les parents qui le désirent peuvent se manifester auprès des enseignants pour signifier leur refus de la prise de bonbons ou de goûter sur temps scolaire, oralement ou par écrit
- en maternelle , la collation est « institutionnalisée » du fait qu'elle est distribuée par les enseignantes ; en élémentaire, ce n'est pas le cas .

5 Budget prévisionnel(M Longuet)

Le conseil des maîtres a décidé de répartir les sommes disponibles en début d'année de la façon suivante :

- 1500€ pour l'achat de tapis de gymnastique et 500€ de matériels de sports (ballons-foulards -vélos pour les petits)
- 700€ par classe (matériel éducatif et sorties)
- 1500€ sont alloués à la natation

M Moronval propose d'acheter des vélos pour les petits sur le budget du centre de loisirs.

6 Bilan des quatre ans par la PMI (demande des parents)

M Longuet a appris du Conseil Général que l'an dernier, ce bilan n'a pu être réalisé du fait que le personnel concerné a été réquisitionné pour la gestion de la grippe A et que la puéricultrice qui nous était affectée est partie en retraite et n'a pas été remplacée tout de suite. Ce bilan doit reprendre normalement cette année.

7 Marché de Noël : élaboration d'objets (demande des parents)

Les parents d'élèves de l'APE souhaitent que les enfants confectionnent des objets (boule...) qui seraient exposés lors du marché de Noël du 11 décembre. Ces objets ne seraient pas mis en vente et seraient réservés aux enfants qui les ont confectionnés. Les enseignants souscrivent à ce projet, de même que Mme Lecomte pour le périscolaire.

Mme Sikora informe que le traditionnel spectacle de Noël offert par la municipalité aura lieu le vendredi 18 décembre après-midi.

8 Propreté dans les toilettes(demande des parents)

Un rappel aux enfants sera fait quant au nécessaire respect des consignes de propreté dans ce local.

9 Transmission d'informations confidentielles en cas d'accident(M Longuet)

Une récente circulaire précise qu'il n'est plus possible lors d'un accident scolaire de diffuser des informations à caractère confidentiel ; elle est consultable à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid49596/mene0915926c.html>

Pour rendre les démarches auprès des assurances gérables par les parents, cette année , M Longuet précise qu'il agira au cas par cas, en demandant une autorisation écrite aux personnes concernées , quant à la divulgation de leurs données personnelles.

10 Entrées et sorties(M Longuet)

La dernière organisation des entrées et sorties date du printemps 2008. Le but est avant tout de canaliser les flux de personnes pour que la transmission des enfants se fasse dans la plus grande sécurité.

Un rappel des responsabilités est fait : en maternelle, un élève est rendu aux parents de la main à la main , il est alors sous la responsabilité des parents, peu importe où il se trouve . En élémentaire- dès le CP- l'élève est sous la responsabilité de l'école jusqu'à la sortie- actuellement, les portes des halls donnant sur les rues du Canada et de La Barre- : l'enseignant n'a pas à s'assurer que l'enfant est pris en charge au-delà de cette porte.

Des échanges ont lieu à ce sujet :

-des problèmes se posent dans le hall commun des classes de MMmes Garcia et Fardel. Beaucoup de parents et d'élèves y passent ou y stationnent au moment des sorties. Une information a été faite par les enseignantes pour expliquer la difficulté de la gestion des enfants dans ces conditions. Certains parents font preuve de mauvaise volonté et continuent de stationner dans le hall.

- la liste de cantine simplifie la gestion des enfants le midi, l'absence de liste de garderie la complique le soir
- la garderie reviendrait dans son ancien local
- la question de savoir quel est le meilleur accès pour la garderie est débattue (laisser la porte du hall de la rue du Canada ou le portail de la rue de La Barre ouvert)
- l'hypothèse de mener les élèves de Mme Dubuis jusqu'au hall de Mme Garcia est soulevée
- si on revient à l'ancienne organisation, c'est le local de l'ancienne garderie qui récupérera le problème actuel du hall de la rue du Canada

- la nécessité d'une liste des élèves inscrits en garderie est soulevée
- la sortie doit permettre aux enseignants et aux parents d'avoir un contact régulier et aisé
- la réouverture de la porte de l'ancienne garderie vers la rue du Canada pour la sortie des élèves de Mme Dubuis est proposée
- la sortie des élèves de Mme Fardel par son actuelle porte de secours est abordée
- le problème d'absence de barrière est soulevé
- le plan Vigipirate oblige à la fermeture des portes sur temps scolaire

L'organisation suivante est arrêtée :

- maternelle : à 11h50 et à 17h, le personnel municipal du périscolaire récupérera directement au près des enseignantes les enfants inscrits à la cantine ou fréquentant la garderie.
- élémentaire : idem à 12h et 17h
- à 11 h 50 et 16 h 50, le hall donnant sur la rue du Canada sera ouvert pour permettre le passage des parents des élèves de Mmes Garcia et Dubuis
- à 17h01, le hall donnant sur la rue du Canada sera fermé, ce qui suppose que les parents d'élèves l'aient évacué (ou sortent par le portail donnant sur la rue de La Barre qui deviendra l'accès du soir pour la garderie)
- Mme Fardel fera sortir ses élèves par sa porte de secours donnant sur l'arrière de la mairie
- un avenant au règlement d'école concernera la gestion des enfants de maternelle dont les parents seraient en retard à 17h (voir plus loin au point 13)
- la sortie par le hall donnant sur la rue de La Barre ne change pas
- pour laisser à la municipalité le temps d'installer des barrières, cette organisation deviendra effective à la rentrée de janvier

M Puchois, ayant pu constater le non-respect du code de la route par certains parents (par exemple stationnement sur les passages pour piétons) , n'exclut pas la possibilité de la pose de barrières partout aux abords de l'école pour en sécuriser le périmètre.

Mme Sikora et M Moronval exposent le nouveau projet pour la cantine, à savoir un repas en deux services. La diffusion de l'information est prévue prochainement pour une mise en application le lundi 22 novembre.

11 Présence d'enfants dans la cour lors de réunions du soir(demande du personnel du périscolaire)

M Moronval expose les difficultés rencontrées du fait que des élèves aient été livrés à eux-mêmes dans la cour lors de réunion de parents d'élèves, hors temps scolaire.

Il est rappelé que les élèves ne sont plus alors sous la responsabilité de l'école mais sous celle de leurs parents. Il est convenu que dorénavant, les portes des halls donnant sur la cour seront fermées lors de ces réunions .

12 Sieste en maternelle(demande des parents)

Une demande est faite quant à la possibilité de laisser dormir les enfants de maternelle qui en ont besoin sur le temps de la récréation.

MMmes Dubuis et Capron précisent que cette organisation existe déjà.

13 Vote du règlement intérieur(M Longuet)

Le conseil d'école est appelé à voter cet amendement au règlement :

« Tout élève de maternelle , à 17h01 , sera confié aux services municipaux de garderie et ses parents devront s'acquitter du forfait correspondant. »

M Longuet rappelle la différence entre voix consultative et voix délibérative. Ainsi , cinq parents , les enseignants et deux membres de la municipalité votent .

L'amendement est adopté à l'unanimité . Une diffusion auprès des parents de maternelle se fera prochainement .

Le Directeur
B Longuet